

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, case postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Bureau de coordination «In- formation scientifique» Tâches, pilotage et ancrage

Base de décision en vue de la mise en place d'un bureau de coordination des hautes écoles suisses pour les services communs dans le domaine des sciences numériques

swissuniversities

Impressum

Mandant Comité de pilotage P-5

Chef de projet Roland Dietlicher

Version 2.0, du 26.09.2017

Auteurs Roland Dietlicher, Gabi Schneider, Christian Tschudin

Table des matières

1. Contexte	5
2. Tâches du bureau de coordination	5
3. Pilotage stratégique du bureau de coordination	6
4. Ancrage institutionnel du bureau de coordination	6
5. Frais et financement du bureau de coordination	7
6. Prochaines étapes	7

swissuniversities

Executive Summary

Les hautes écoles font face à une nécessité croissante de développer et d'exploiter des services ensemble dans le domaine de l'informatique scientifique et de la gestion des services de recherche. Il s'agit donc de mettre en place une plate-forme qui coordonnera des services établis jusqu'alors souvent de manière indépendante et renforcera leur visibilité et leur disponibilité.

En mai 2017, la coordination du programme P-5 a analysé les réactions à la consultation sur le premier concept de base et présente aujourd'hui une base de décision remaniée. Celle-ci réunit les principaux aspects du bureau de coordination prévu et propose la mise en œuvre suivante:

- Tâches: plate-forme de coordination pour le soutien des services; sans prestations de services en propre
- Pilotage stratégique: via swissuniversities
- Ancrage institutionnel: chez SWITCH, sur mandat de swissuniversities
- Frais et financement: env. un million de francs par an; réparti en parts égales entre les fonds de la Confédération et ceux des hautes écoles

1. Contexte

Actuellement, les hautes écoles sont fortement sollicitées dans le domaine de l'informatique scientifique et de la gestion des données de recherche. Au-delà de la création de services et d'infrastructures, la numérisation des sciences ou des développements tels que l'Open Access et l'Open Data rendent de plus en plus nécessaire une démarche structurée s'inscrivant dans le cadre d'objectifs communs. Seules, les hautes écoles ne sont plus qu'exceptionnellement en mesure de développer et d'exploiter durablement des solutions concurrentielles. Il est donc essentiel que ces services soient mis en place et utilisés en commun.

Depuis 1999, la Confédération a investi quelque 120 millions de francs de contributions liées pour l'encouragement d'initiatives et de programmes visant l'établissement de tels services communs. Si certains projets ont pu être menés à bien avec grand succès¹, la durabilité de l'ensemble des investissements n'est pas assurée. C'est pourquoi la proposition pour le programme CUS P-2 «Information scientifique» 2013-2016 prévoyait déjà la mise en place d'une «organisation nationale», d'une plate-forme en mesure d'assurer la visibilité et la disponibilité des services. Cette intention a été réitérée en 2014 dans la Stratégie nationale² ainsi que dans le White Paper³ et à chaque fois confirmée par la CUS. La proposition ultérieure pour le programme P-5 des années 2017-2020 prévoyait donc la réalisation du bureau de coordination – un projet également mentionné dans la convention de prestations avec le SEFRI, parmi les objectifs et les étapes majeures.

Au printemps 2017, la coordination du programme P-5 a formulé le concept de base d'un tel bureau de coordination et l'a soumis aux principaux acteurs en mai 2017, pour prise de position. Les réponses ont montré que les attentes envers un tel bureau sont très hétérogènes et que l'appréciation de son utilité varie largement. Sur la base de ces réactions, la coordination du programme a remanié le concept et défini quelques points-clés revêtant une importance centrale pour le mode de fonctionnement du bureau de coordination et pour la mise en œuvre fructueuse de services informatiques communs dans les hautes écoles. Dans cet esprit, le présent document cerne les tâches, le pilotage, l'ancrage et le financement du bureau de coordination «Information scientifique».

Pour qu'un tel bureau de coordination puisse être intégré dans le message FRI 2021-2024, un concept détaillé doit être disponible au plus tard fin 2018.

2. Tâches du bureau de coordination

Pour assurer durablement l'exploitation d'un réseau de services, il faut regrouper les différents intérêts en présence et coordonner l'allocation des ressources de manière cohérente. Un bureau de coordination «Information scientifique» doit donc avoir les tâches suivantes:

- Enabling: favoriser la création de produits et de services du meilleur niveau par un financement de départ
- Broker: gérer les accès à des initiatives et services commerciaux et internationaux
- Marketing: commercialiser les produits et services
- Coordination: coordonner et mettre en réseau l'utilisation des ressources

¹ La liste complète des projets et services figure sur <https://www.swissuniversities.ch/isci>.

² «Concentration des forces dans l'information scientifique», avril 2014;

https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Organisation/SUK-P/SUK_P-2/SUK_P-2_NationaleStrategie_20140403_FR.pdf

³ «White Paper for a Swiss Information Provisioning and Processing Infrastructure 2020», avril 2014;

https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Organisation/SUK-P/SUK_P-2/WhitePaper_V1.1-FR.pdf

- Label: tenir le catalogue des services et assurer que les hautes écoles puissent utiliser les services sans complications
- Support: gérer les services de manière uniformisée avec un soutien extérieur en cas de besoin pour les questions juridiques et la facturation

En outre, le bureau de coordination élabore des bases à l'attention du pilotage stratégique, afin de comparer et, le cas échéant, d'équilibrer les stratégies des hautes écoles et des autres acteurs dans le domaine FRI (FNS, académies, initiatives internationales, etc.). Il établit des contacts avec les organisations partenaires nationales et internationales ainsi qu'avec des initiatives internationales comparables (EGI.eu, DARIAH.eu, etc.).

swissuniversities

Le bureau de coordination n'a pas à fournir ou développer ses propres services. Ainsi, les développeurs et les fournisseurs de services restent autonomes et ne délèguent aucune responsabilité au bureau de coordination.

3. Pilotage stratégique du bureau de coordination

Pour pouvoir travailler sur mandat des hautes écoles et leur apporter une réelle plus-value, le bureau de coordination doit être dirigé de manière très stricte au niveau stratégique. Font partie de ses tâches dans ce domaine:

- Identification des questions stratégiques que les hautes écoles souhaitent résoudre ensemble (par ex. Open Access, répertoires et système de bibliothèque)
- Coordination des stratégies
- Planification financière et controlling

Le seul organe en mesure d'assurer cette liaison entre le bureau de coordination et les hautes écoles de manière à la fois efficace et crédible est swissuniversities. La forme ou l'entité exacte avec laquelle swissuniversities peut assumer ce pilotage stratégique n'est pas encore définie.

4. Ancrage institutionnel du bureau de coordination

Différentes options sont envisageables pour la prise en charge des tâches opérationnelles du bureau de coordination. Leurs avantages et inconvénients respectifs peuvent être récapitulés comme suit:

Option	Avantages	Inconvénients
Nouvelle organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'antécédents à gérer - Peut évoluer librement 	<ul style="list-style-type: none"> - Laborieux et onéreux - Interaction incertaine avec les parties prenantes - Doit encore établir sa position
swissuniversities	<ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat général est en relation directe avec les organes décisionnels - Contacts assurés avec les organes pertinents en Suisse et à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat général n'a aucune expérience dans la gestion et la commercialisation de services
SWITCH	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataire agréé des hautes écoles avec 30 ans d'expérience - Infrastructure bien établie pour les tâches prévues - Bonnes relations avec les organes pertinents aux niveaux national et international 	<ul style="list-style-type: none"> - Exerce dans le secteur informatique et n'a que peu de liens avec les bibliothèques et la recherche - Fournisseur de ses propres services informatiques, d'où conflits d'intérêt potentiels dans le réseau de services - Propre gouvernance pouvant entrer en conflit avec le pilotage du bureau de coordination, qui soutient aussi d'autres prestataires
Renoncement à un bureau de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Aucuns frais directs supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de marketing ainsi que d'incitations et d'engagement des hautes écoles entraînerait la disparition de nombreux services - Une grande partie des lourds inves-

Tant la création d'une nouvelle organisation que le renoncement total à un bureau de coordination ont été examinés dans le cadre du concept de base en mai 2017, mais ces deux options ont été jugées non pertinentes et rejetées. Entre les deux options restantes, la coordination du programme est en faveur d'un ancrage opérationnel auprès de SWITCH. Dans le paysage actuel du secteur, SWITCH dispose des meilleures compétences en informatique – les contacts et la confiance des autres acteurs (notamment dans le domaine des bibliothèques) devrait pouvoir être réunis en temps utile.

Lors d'entretiens préliminaires, tant les dirigeants de SWITCH que la secrétaire générale de swissuniversities ont confirmé leur disposition à accepter un modèle dans lequel le pilotage stratégique du bureau de coordination incomberait à swissuniversities et SWITCH serait chargé par swissuniversities de la mise en œuvre opérationnelle. Les détails devront faire l'objet de mises au clair et de décisions au cours des prochains mois.

5. Frais et financement du bureau de coordination

Le bureau de coordination doit reprendre sans interruption le travail de l'organisation du programme «Information scientifique» et conserver des structures allégées. Les frais correspondants s'élèvent actuellement à env. 1 million de francs par an, avec 3,5 ETP.

Le bureau de coordination devrait pouvoir être financé dès 2021 à parts égales par la Confédération⁴ et les hautes écoles. La part des frais d'exploitation non couverte par les aides sera financée par les revenus de services facturés aux bénéficiaires des prestations. Le cas échéant, le développement de nouveaux services pourrait rester financé par des contributions liées.

6. Prochaines étapes

Après validation par le Comité de pilotage P-5, le présent papier sera transmis à swissuniversities pour consultation par les chambres HEU, HES et HEP. Sur la base des réponses des chambres, le Comité émettra un mandat d'élaboration d'un concept détaillé pour le bureau de coordination «Information scientifique» jusqu'à l'été 2018.

⁴ Art. 47 al. 3 LEHE: «La Confédération peut allouer des aides financières sous la forme de contributions pour des infrastructures communes des hautes écoles et des autres institutions du domaine des hautes écoles lorsque ces infrastructures répondent à des besoins d'importance nationale. Les contributions couvrent 50 % au plus des frais d'exploitation.»